PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2022

Présents : Pascale CAVALIER, Alain TROCHARD, Didier BROS, Nathalie CUOZZO, Arnaud SAUVAIRE, Elie HERBEMONT, Céline BELLARA et Sophie BERETTA

Absent : Nicolas WISNIEWSKI ayant donné procuration à Sophie BERETTA
Sabine DA COSTA ayant donné procuration à Céline BELLARA
Magali GUEIDAN

La séance est ouverte à 18 heures 30, sous la présidence de Pascale CAVALIER, Maire, qui donne lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 10 mars 2022. Le compte-rendu, comportant une erreur de transcription, n'a pas pu être approuvé. Il sera rectifié et approuvé lors du prochain conseil municipal.

Date de la convocation : 15 mars 2022

sont nommées secrétaires de séance, Elie HERBEMONT et Nathalie CUOZZO

Pascale CAVALIER donne lecture de l'ordre du jour :

- Délibération approbation compte de gestion et compte administratif 2021 Commune et assainissement
- Délibération vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022
- Délibération vote du budget 2022 Commune et assainissement
- Questions diverses

Délibération approbation compte de gestion et compte administratif 2021 Commune et assainissement

Madame la Maire donne lecture du courrier de la Préfecture demandant de rectifier la délibération prise lors du conseil municipal du 27 janvier 2022. Une délibération unique pour l'approbation du compte de gestion et du compte administratif ne peut être prise. Il est nécessaire de prendre deux délibérations distinctes (une pour l'approbation du compte de gestion et une autre pour l'approbation du compte administratif). Après discussion, le conseil municipal accepte de prendre ces quatre nouvelles délibérations (deux pour la commune et deux pour la M49).

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0
(délibérations adoptées et portées au registre des délibérations)

Délibération vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022

Madame la maire donne les résultats des calculs des taxes locales, sans augmentation des taux, et des chiffres avec simulations d'une augmentation de 1 % ou de 5 %. Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux cette année, à savoir : pour le foncier bâti (38,15 %) et pour le non bâti (53,27 %)

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0
(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Délibération vote du budget 2022 de la commune et de l'assainissement (M49)

Madame la maire présente au conseil municipal les prévisions budgétaires 2022 pour la commune et pour la M49. Après discussion, il est décidé que :

Pour la commune : Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'élèvent à ..... 249.500 €
Les dépenses et les recettes d'investissement s'élèvent à ..... 333.949 €

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1
(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Pour la M49 : Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'élèvent à ..... 80.700 €
Les dépenses et les recettes d'investissement s'élèvent à ..... 218.763 €

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0
(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Questions diverses

- Projet d'acquisition d'un palan pour la Station d'Epuration et un curage est prévu pour 2022
- Vitesse dans le village : prévoir une Newsletter
- ONF : Didier expose la proposition d'aménagement forestier et le conseil n'est pas favorable dans l'immédiat

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h

La Maire, **Les conseillers municipaux,**